



DOSSIER DE PRESSE DU GSU

PROPOSITION DE LOI POUR UN NOUVEAU PACTE DE CITOYENNETÉ

I - Présentation du Groupe Socialiste Universitaire :

Le **Groupe Socialiste Universitaire** (GSU) est un *think tank* universitaire visant à penser le socialisme pour mieux le confronter aux enjeux contemporains. Réunissant étudiants et universitaires dans plus d'une dizaine d'universités en France, le GSU produit des travaux de recherches, des notes de politiques publiques et des propositions de loi. Ce travail de fond, qui a vocation à éclairer l'action publique, s'accompagne donc d'un lobbying important pour concrétiser les études et recherches menées par nos chercheurs.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site internet : socialistesuniversitaires.fr

II - Le communiqué :

Madame la sénatrice du Nord Martine Filleul défend la **Proposition de loi pour un nouveau pacte de citoyenneté avec la jeunesse par le vote à 16 ans, l'enseignement et l'engagement**, élaborée avec le Groupe Socialiste Universitaire.

La sénatrice du Nord Martine Filleul et le Groupe Socialiste Universitaire ont travaillé conjointement à l'établissement d'**un nouveau pacte de citoyenneté avec la jeunesse**.

Dans le cadre de la campagne pour la présidentielle de 2022, plusieurs candidats se sont prononcés en faveur du droit de vote à 16 ans. **Ces candidats présentent le droit de vote à 16 ans comme seule réponse à la crise démocratique qui touche la jeunesse. Cependant, nous pensons que cette proposition ne peut s'imposer sans s'accompagner de garanties.**

Nous appelons donc les candidats à l'élection présidentielle à reprendre l'ensemble de nos propositions pour répondre aux besoins politiques des jeunes.

Notre pacte de citoyenneté se décline donc en trois volets : un pacte d'apprentissage, un pacte d'action et un pacte de confiance.

Ce pacte avec la jeunesse est d'abord un **pacte d'apprentissage**. Donner à notre jeunesse, **dès le collège, accès à un enseignement de sciences politiques et de l'histoire de la vie politique française et européenne**, c'est lui donner les clefs de compréhension pour répondre au contexte politique dont elle est exclue aujourd'hui. Dans le cadre des travaux de préparation de cette proposition de loi avec des enseignants chercheurs en sociologie et en sciences politiques ainsi que des associations œuvrant pour l'engagement des jeunes, il a été constaté que **notre jeunesse manquait de connaissances sur la vie politique et institutionnelle de la France**. Cette proposition entend répondre à ce manque à combler, tout en reconnaissant la place des jeunes générations dans la vie politique de notre République.



DOSSIER DE PRESSE DU GSU

PROPOSITION DE LOI POUR UN NOUVEAU PACTE DE CITOYENNETÉ

Ce pacte avec la jeunesse est ensuite **un pacte d'action**. Il est ressorti des travaux de Madame la Sénatrice Martine Filleul avec le Groupe Socialiste Universitaire un besoin de concrétiser la vie politique pour la jeunesse. Rendre concret, c'est **rendre obligatoire, dans toutes les communes de 5000 habitants et plus ainsi que dans les départements, l'existence d'un conseil des jeunes**. Ces conseils des jeunes, c'est aussi le marqueur de l'action citoyenne des jeunes dans la vie municipale.

Ce pacte avec la jeunesse, c'est enfin un **pacte de confiance**. Ce pacte de confiance, c'est reconnaître qu'à 16 ans, on a son mot à dire. **La jeunesse en 2021 a accès à l'information nécessaire et, avec les mesures de cette loi, à l'enseignement suffisant pour contribuer à la vie politique**. Cet **établissement du vote à 16 ans**, c'est aussi reconnaître que l'on se politise plus jeune et donc que l'on cherche à s'engager plus jeune. En ramenant l'âge du vote à 16 ans, on donne à la jeunesse le moyen de s'exprimer, et l'on maximise les chances de la réapparition d'un habitus du vote. Considérant qu'une personne qui vote à 3 élections successives augmente substantiellement ses chances de ne pas s'abstenir ensuite, il est urgent de pérenniser ce rituel républicain indispensable à la vie de notre pays.

III - Le texte de la proposition de loi :

- Voir document ci-joint.
- Accès au dossier législatif sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/leg/ppl20-370.html>

IV - Conférences sur les thèses de la proposition de loi :

Le GSU organise deux conférences dans les universités de Sorbonne et Assas le mardi 23 novembre 2021 à 19H et à l'Université de Lille le vendredi 26 novembre 2021 à 18H.

Nous recevons pour échanger sur les thèses défendues dans le cadre de cette proposition :

- Martine Filleul, Sénatrice du Nord
- Rémi Lefebvre, Professeur de Science Politique (à Lille le 26 novembre)
- Victoria Gérard, Membre de l'Observatoire des radicalités politiques de la Fondation Jean Jaurès (pour la conférence à la Sorbonne et à Assas du 23 novembre)
- Marco Frizon, Directeur du pôle Institutions du GSU et Vice-président du GSU

Contact presse :

Grégoire Perrot : 0695784550 - perrotgregoire@outlook.fr

Marco Frizon : 0658454677 - marco.frizon@socialistesuniversitaires.fr

Oriane Teixeira : 0646584381 - oriane.lt@gmail.com

Mégan Nzita-Johnson : 0770368089 - megan.nzita-johnson@socialistesuniversitaires.fr

Abir Adam : 0651758499 - abir.adam@socialistesuniversitaires.fr